

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

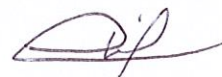
**La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.**

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

POUR COPIE CONFORME

CAMION N°: 1/14

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

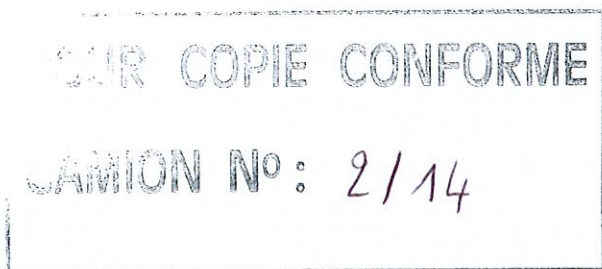
Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim

CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX


Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

CAMION N° : 3/14

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

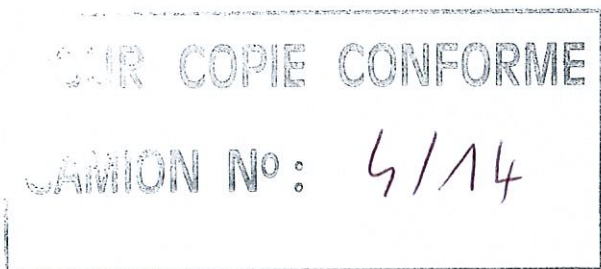
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

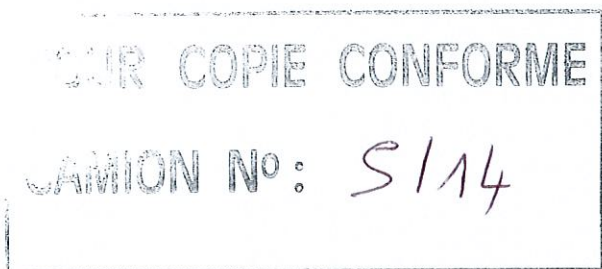
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

AMION N° : 6114

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

CAMION N° : 8/14

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

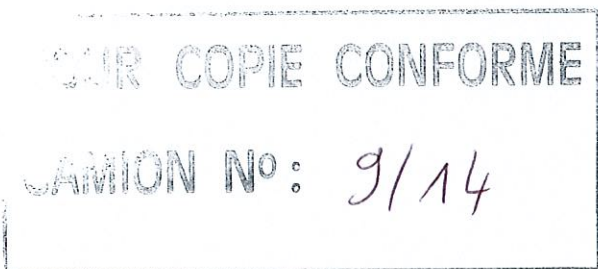
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

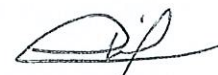
Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

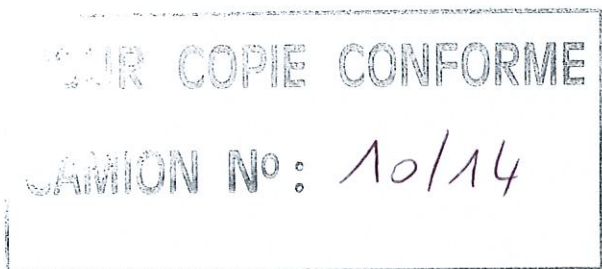
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER

☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

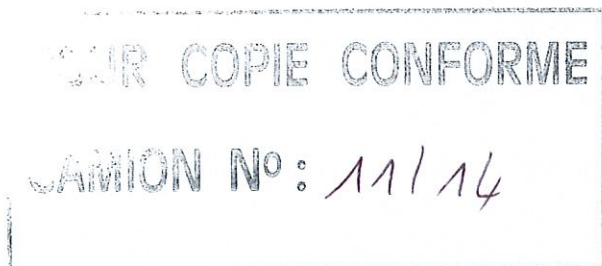
***La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.***

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

***La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.***

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

AMION N° : 13/14

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA
COORDINATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES ET
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :
Nathalie GAUTIER
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT_BDE\GAUTIER\TRA
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE
DE TRANSPORT
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

VU le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1^{er} relatif aux installations classées
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1
3 rue Pierre et Marie Curie
37160 DESCARTES

RECEPISSE de sa demande arrivée le 3/12/2019,
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**
RECEPISSE n°T03/13/5

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

***La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre
2024.***

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

AMION N° : 14/14